

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 12 MAI 2016**

L'An Deux Mille Seize, le Jeudi Douze du mois de Mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : MM. José SEVERIEN – Jocelyn CUIRASSIER – Mme Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE De K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Jean-Pierre DAUBERTON – Mme Madlise BERTILI – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mme Maguy THOMAR – M. Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mmes Christiane GANE – Roberte MERI – Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Fabrice JACQUES.

ETAIENT ABSENTS : M. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – Mmes Marie-Flore DESIREE (partie en cours de séance - pouvoir donné à M. Jocelyn CUIRASSIER) – Ghislaine GISORS (excusée) – M. Christian THENARD (parti en cours de séance) – Mme Nadia CELINI (excusée) – M. Jean-Claude CHRISTOPHE (excusé – pouvoir donné à M. Ebéné BRIGITTE) – Mmes Yane BEZIAT (excusée) – Solange BARBIN – M. Cédric CORNET.

Madame Maguy THOMAR est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**ADHÉSION DE LA COMMUNE DU
LAMENTIN AU SYNDICAT
INTERCOMMUNAL POUR LA MISE
EN VALEUR DES PLAGES ET
SITES TOURISTIQUES DE
GUADELOUPE (SIPS)
– AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

CM-2016-3S-DAJ-24

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°68-55 en date du 8 mars 1968 portant création du Syndicat intercommunal pour la mise en valeur des plages et sites touristique de Guadeloupe (SIPS) ;

Vu le courrier de la commune du Lamentin du 9 juin 2015 sollicitant son adhésion au SIPS ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 2 mars 2016 approuvant l'adhésion de la Commune du Lamentin au SIPS ;

Vu les statuts du SIPS et notamment l'article 2 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de la commune de Gosier de se prononcer dans un délai de trois mois sur l'adhésion de la Commune du Lamentin au SIPS ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver l'adhésion de la commune du Lamentin au Syndicat Intercommunal pour la mise en valeur des plages et sites touristiques de Guadeloupe (SIPS).

Article 2: De donner tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

13 MAI 2016

Et publication ou notification
le

17 MAI 2016

Fait et délibéré à Gosier, le 12 mai 2016

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire empêché
Le Premier Adjoint



- José SEVERIEN -



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

ADHÉSION DE LA COMMUNE DU LAMENTIN AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA MISE EN VALEUR DES PLAGES ET SITES TOURISTIQUES DE GUADELOUPE (SIPS) - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de transmission de l'acte : 13/05/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 13/05/2016

Numéro de l'acte : CM20163SDAJ24 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20160512-CM20163SDAJ24-DE

Date de décision : 12/05/2016

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. Intercommunalité
5.7.1. Création, modifications des statuts, dissolution